

Identification de l'hôpital  
Grand Hôpital de Charleroi  
S Joseph, S Thérèse, IMTR, ND, RF

Patient : GREMEZ, EMMANUEL  
RUE CUQUEGNIES(R) 7  
B-6500 BEAUMONT

Avenue du Centenaire 73  
6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Numéro I.N.A.M.I. : 7/10010/30/000

Numéro BCE : 0894384837

Téléphone : 071/10.80.00

GREMEZ, EMMANUEL

RUE CUQUEGNIES(R) 7

B-6500 BEAUMONT

Numéro de facture : 234119091

Date de facture : 28/02/2023

Date d'envoi : 24/03/2023

Numéro de dossier : 0004988269

Date de naissance : 1/03/1994

Mutualité : 134/94030140112 (420/460)

Soins du : 1/02/2023

au : 14/02/2023

Communication:

Toutes les prestations médicales (ou paramédicales) sont facturées par l'hôpital, le patient ne peut recevoir d'autre facture que celle établie par l'hôpital. Exceptionnellement, des facturations complémentaires, pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation, ou des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient.

Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Stat. Disp. (1)	Admission	Date	Code (4)	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires remboursables								

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

T

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

						A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires entièrement à charge de la mutualité						34,49		
Honoraires partiellement à charge de la mutualité								
BIOLOGIE CLINIQUE								
Demandé par : JENNES, SERGE								
	KORNREICH, ANNE	C	0019611457	10/02/23	593014	1	25,99	12,96
Demandé par : LOXHAY, JESSICA								
	KORNREICH, ANNE	C	0019583275	1/02/23	593014	1	25,99	12,96
CONSULTATIONS ET VISITES								
	HANS, NADINE	C	0019611457	10/02/23	105652	1	11,83	12,00
	HANS, NADINE	C	0019623944	14/02/23	105652	1	11,83	12,00
	JENNES, SERGE	C	0019582641	1/02/23	101651	1	23,11	12,00
Demandé par : HANS, NADINE								
	BRICHARD, DELPHINE	C	0019611457	10/02/23	424653	1	4,25	1,41
	BRICHARD, DELPHINE	C	0019623944	14/02/23	424653	1	4,25	1,41
	VANDEBENDERIE, JEAN-NOEL	C	0019603128	8/02/23	424631	1	2,82	0,93

=====  
Sous-total 1 - Honoraires des prestataires de soins | 144,56 | 65,67 | 0,00  
=====

						A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
2. Pharmacie : médicaments, parapharmacie, implants, dispositifs médicaux								
2.1. Médicaments								

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

T

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

=====						A charge	A charge	Supplément	
						de la	du	(3)	
						mutualité	patient (2)		
=====									
Médicaments non remboursables									
MINIPLASCO PHYSIO 10 ML	0019611457	10/02/23	0819094	1			0,39		
MINIPLASCO PHYSIO 10 ML	0019623944	14/02/23	0819094	1			0,39		
ISO-BETADINE DERMIQUE MP 10 ML	0019611457	10/02/23	1080233	1			0,64		
ISO-BETADINE GEL 100 G	0019603128	8/02/23	1522010	100			6,80		
ISO-BETADINE GEL 100 G	0019623944	14/02/23	1522010	100			6,80		
FUCICORT LIPID CREME 30 G	0019623944	14/02/23	3007960	30			16,03		
2.2 Produits parapharmaceutiques									
COMPRESSE STERILE 90	0019603128	8/02/23	7799976	1			0,37		
PETIT PANSEMENT (3M)	0019603128	8/02/23	7799976	1			2,34		
BAND.FIX ADH12CM(1M)	0019603128	8/02/23	7799976	1			3,92		
COMPR. GAZE 7,5X 7,5	0019603128	8/02/23	7799976	1			0,38		
COMPR. STERILE 10X10	0019611457	10/02/23	7799976	3			0,60		
PETIT PANSEMENT (3M)	0019611457	10/02/23	7799976	1			2,34		
JELONET PARAFF.10X10	0019611457	10/02/23	7799976	2			1,62		
PETIT PANSEMENT (3M)	0019623944	14/02/23	7799976	1			2,34		
JELONET PARAFF.10X10	0019623944	14/02/23	7799976	1			0,81		
COMPR. GAZE 7,5X 7,5	0019623944	14/02/23	7799976	1			0,38		
=====									
Sous-total 2 - Pharmacie						0,00	46,15	0,00	
=====									
TOTAUX						144,56	111,82	0,00	
=====									
TOTAL à payer par le patient								111,82	
Solde à payer par le patient au compte :									
	BE74 7955 6816 9607		BIC : GKCCBEBB					111,82	
	AVEC LA COMMUNICATION STRUCTUREE +++623/4119/09195+++								
=====									

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

T

=====|

- (1) Conventiionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.  
 Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours lié aux tarifs fixés dans la convention.  
 Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.  
 Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
- (2) La rubrique "A charge du patient" comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des "autres montants" (rubriques "Frais divers" et "Autres fournitures") et montants entièrement à charge du patient pour lesquels la TVA est due (montants hors TVA)
- (3) Supplément : est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.
- (4) Vous pouvez trouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données "Nomensoft" disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.

Modalités de paiement :

Toute somme due non payée dans les 15 jours de la date de réception de la facture sera majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15% de la dite somme avec un minimum de 20 euros. Ce montant majoré est productif d'intérêts de plein droit et sans mise en demeure au taux légal autorisé par la loi, chaque mois entamé étant considéré comme un mois complet.

Toute somme due et non contestée par le Service Financier Patients qui ne serait pas remboursée au patient à l'issue d'une période de 15 jours à dater de la réclamation écrite lui donnera droit à une indemnité forfaitaire de 15% de la dite somme avec un minimum de 20 euros.

En cas de litige, seuls les tribunaux de Charleroi sont compétents.

0 3

1 1 1 , 8 2

GREMEZ, EMMANUEL  
 RUE CUQUEGNIES(R) 7  
 6500 BEAUMONT

T

B E 7 4 7 9 5 5 6 8 1 6 9 6 0 7

G K C C B E B B

GRAND HOPITAL DE CHARLEROI  
 AVENUE DU CENTENAIRE 73  
 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

+ + + 6 2 3 / 4 1 1 9 / 0 9 1 9 5 + + +